

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DE TOURET DE VALLIER/ FIGUEROLLES DU 12 OCTOBRE 2006

Monsieur CHABLE, Président du Conseil de Quartier, Adjoint aux Sports est accompagné de Madame VIRMES, Conseillère Municipale déléguée au Patrimoine, aux Arts et Traditions Populaires, Madame ISIDORE, Conseillère Municipale déléguée à l'Animation Sportive, Madame PERNIN, Conseillère Municipale déléguée à la Valorisation du Patrimoine Naturel et de Monsieur CAMOIN, Adjoint à la Circulation et au Stationnement, Monsieur THERON, Conseiller Municipal délégué à l'Habitat et au Logement et Monsieur LOMBARDI, Conseiller Municipal délégué aux Travaux dans les Quartiers.

Avant d'aborder les grands thèmes et projets qui fondent l'action municipale, première partie de son intervention, Bernard CHABLE tient à développer la question de **l'engagement de la Ville dans la Défense des Services Publics**.

Depuis le mois de mars, devant les menaces qui pèsent sur différents services, la population martégale s'est mobilisée : 8 000 personnes ont ainsi signé la carte pétition. Les différentes actions engagées ont permis des avancées telles le maintien de l'antenne administrative d'EDF, du centre France Télécom de Jonquières ou la suspension de la décision concernant la délocalisation des Affaires Maritimes. Pour autant la mobilisation doit être maintenue et même s'amplifier d'autant qu'aujourd'hui sont aussi concernés le Centre des Impôts et le Trésor Public.

Principe fondamental associé aux notions de proximité, d'égalité de traitement des citoyens, quelque soit le territoire ou la situation des personnes, la notion de service public guide les orientations de la politique municipale.

Un grand nombre de projets en cours de réalisation ou pour certains achevés, soutiennent **le développement de la Commune** tels l'école de St Julien, la piste d'athlétisme de Langevin, la gare régionale de Lavéra, le centre funéraire de Réveilla, la future école de danse. Témoins de l'attractivité et du dynamisme de Martigues, ils répondent aux besoins en services des habitants dans les domaines de la culture, de l'emploi, du développement économique, des services publics, du tourisme, de l'environnement et d'autres encore.

Concernant **les finances locales**, le budget 2006, fidèle à l'engagement de la Ville, a conforté l'intervention publique tout en faisant peser le moins possible les dépenses globales sur les ménages. A noter : le budget 2007 sera voté dès le mois de décembre, permettant ainsi une meilleure cohérence.

Parmi les principaux événements de cette année, Bernard CHABLE présente le **Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)**. Aujourd'hui validé, le P.L.U est chargé de planifier l'organisation du territoire pour les 15 prochaines années. Il se décline en 6 axes :

- **Faire de Martigues une station touristique et balnéaire** en valorisant et protégeant le littoral de la Côte bleue, de l'étang de Berre, en requalifiant l'offre en équipements de loisir et d'hôtellerie,
- **Préserver le caractère et les contrastes du paysage martégale** en protégeant les espaces forestiers, les zones agricoles et rurales, le caractère spécifique de nos quartiers,

Sur le secteur de Touret de Vallier/Figuerolles, le Grand Parc de Figuerolles illustre bien cette volonté : 130 hectares dédiés à la nature, aux loisirs que les Martégaux s'approprient en famille, toute l'année. A ce jour, il enregistre plus de 100 000 visiteurs et connaîtra bientôt de nouveaux équipements.

- **Développer le potentiel économique** en maintenant notre territoire attractif et permettre les investissements,

La Zone d'activités de Figuerolles, espace de loisirs et d'activités commerciales continue son expansion avec succès.

- **Développer l'habitat** en réhabilitant le centre ancien, en requalifiant les quartiers d'habitat collectif et en produisant de nouveaux logements, «Les Hameaux de Figuerolles», patrimoine Semivim, vont bientôt voir la réalisation d'une 3^{ème} tranche de logements locatifs : 12 villas et un immeuble de type « bastide » comprenant 12 logements de type 2. Sur ce secteur également, 9 lots à bâtir.

- **Structurer l'espace intercommunal** entre Martigues et Port de Bouc en requalifiant les liaisons routières dont la voie rapide RN568, les friches industrielles et la zone maritime de Caronte

- **Construire la Communauté d'agglomération** et définir une politique communautaire en matière d'aménagement, d'habitat, de développement économique, d'équipements publics et de déplacements.

Pour notre secteur, entre autres, la nouvelle piste d'athlétisme « Colette Besson » du Parc des Sports Langevin est devenue un véritable outil de travail et d'entraînement.

Le Projet de l'Entrée Nord devient plus précis : 5 tranches de travaux ont été retenues, depuis le carrefour de l'Escaillon jusqu'au boulevard Allendé, dont 3 sur la RD5, du carrefour de l'Escaillon au Lycée et 2 sur le Boulevard Flemming, voirie communale. Conçu en partenariat avec le Conseil Général, il vise à la valorisation de cette entrée de ville tout en permettant à chacun, piéton, cycliste ou automobiliste, de circuler en toute sécurité. Dans l'attente des financements du Département, la tranche 5, du carrefour Allendé au cimetière de Canto Perdrix, va être traitée. Les travaux devraient démarrer en fin d'année et s'étaler sur 6 mois, pour un coût estimé de 676 000 € TTC.

Le débat s'oriente sur **la problématique récurrente de la circulation** sur l'ensemble du quartier et notamment **la vitesse excessive**.

La hauteur des ralentisseurs du Boulevard du Touret de Vallier, trop bas pour certains, est une nouvelle fois abordée : le décret n°94-447 du 27 mai 1994 et la norme NFP 98-300 du 16 mai 1994 fixent les caractéristiques des ralentisseurs et placettes. Leur hauteur doit être de 10 cm (+ ou - 1 cm). L'aménagement situé à proximité de l'Allée César Franck mesure 9 cm de haut, le suivant, 11 cm.

Une réflexion est en cours afin de modifier **les entrées/ sorties de la Base Nautique**. Le terre-plein qui la jouxte est en cours d'aménagement (pose de mobiliers en bois et bientôt plantations d'arbres). L'objectif est de laisser accessible cet espace aux véhicules, d'autant que les manifestations de voile sur l'Etang connaissent un succès jamais démenti, tout en évitant les rodéos.

Au **Rond-point de l'Escaillon**, les deux feux permettant aux piétons de traverser ne sont pas en fonctionnement commun afin de ne pas cumuler et saturer l'anneau du giratoire.

La mise en service de **la voie située derrière le Multiplex**, Zone d'activités de Figuerolles pour désengorger ce rond-point reste d'actualité. Il faudra attendre la poursuite des aménagements pour définir plus précisément le projet.

Avenue du Grand Parc, les difficultés liées à l'affluence de véhicules ont été en partie réglées par l'aménagement d'une voie d'accès au parc de Figuerolles, via la route d'Istres. Malheureusement il est constaté que certains automobilistes sortant du Service Espaces Verts et Forêts ainsi que certains habitants du quartier continuent de rouler trop vite. Une nouvelle action de sensibilisation devrait être réalisée dans les prochains mois d'autant que cette zone est limitée à 30 Kms/heure.

Concernant le **Carrefour du Grand Gour**, la question de la pertinence de la suppression de la voie « tourne à droite » est posée. Un des objectifs du réaménagement de l'Entrée Nord de la ville est la sécurité. Bien que réglementée à 50 Kms/heure, la limitation de vitesse est rarement respectée par les 25 000 à 30 000 véhicules qui empruntent tous les jours la RD5. Cet aménagement (feux tricolores et suppression de la voie) a pour but l'autorégulation de la vitesse et du trafic. A noter, pour cette voie, aujourd'hui départementale, une mise en impasse est prévue dans le projet.

La question de **la reconnaissance d'«état de catastrophe naturelle»** pour la commune de Martigues, **suite à la canicule de 2003** est posée. Un arrêté interministériel de refus, en date du 20/12/2005, a été prononcé pour toutes les communes des Bouches du Rhône. En effet, 2 critères étaient nécessaires pour rendre le dossier recevable : le niveau d'hydrométrie et 2003 reconnue comme l'une des 3 années les plus sèches de ces 15 dernières années. Par contre, au vu de l'ampleur des dégâts, l'Etat a créé un dispositif exceptionnel permettant aux victimes de bénéficier d'une aide. Aujourd'hui, la Ville a déposé une nouvelle demande de reconnaissance concernant l'année 2006, sachant que la période concernée court de février à juin. Pour plus d'informations, contacter notre Direction Juridique au 04.42.44.33.60.

Le débat s'est aussi nourri des questions diverses d'éclairage public, de débroussaillage, de collecte et de nettoyage. Il s'est déroulé dans une ambiance sereine dont le Président du Conseil de Quartier n'a pu que se féliciter.

L'objet de ce compte rendu public distribué après chaque réunion du conseil de quartier, vise à ne retenir que les questions de nature à alimenter un débat global. Des points non relatés ici font l'objet d'un suivi auprès des services concernés.

Le conseil de quartier de **Touret de Vallier/Figuerolles** a eu lieu le jeudi 12 Octobre 2006 à la Base Nautique de Tholon. Il a débuté à 17h45 pour une durée de 1 heure 30

74 personnes étaient présentes réparties de la manière suivante :

- **60 habitants**

- **7 élus** : Monsieur CHABLE, Mesdames VIRMES, ISIDORE et PERNIN, Messieurs CAMOIN, THERON et LOMBARDI.

- **6 techniciens** des services municipaux

- **1 journaliste**